Association des Parents d'Élèves du Lycée Français de Tamatave

Lycée Français Tamatave

B.P. 508 TAMATAVE

Tél: 032 07 668 41 - 033 15 350 02

Fax: 20.53.311.34

PROCES-VERBAL DE REUNION DU COMITE DE GESTION EXTRAORDINAIRE N°01 /2019-2020 DU 26 AOUT 2020 DE 12H00 à 12H40 DANS LA SALLE DE PERMANENCE

district Colemans	y and specimentant
M Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle o	III to late
M le Consul honoraire de France à Tamatave ou son re	
Mme VERSELLE - Inspectrice de l'Education Nationale	Sont out
M. KOMLAN Laurent Pierre - Proviseur du Lycée	naire
M. Christophe LEFEVRE - Directeur de la Section Prin	lane d
Mme Céline GRATIOLET- gestionnaire comptable	
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	
M. Georges GEERAERTS - Président	179
M. Zo RABETRAMO - Vice président	
M. Laurent ZIEGLER, trésorier	
Mme Myrrha RAZAFIMAHARAVO- trésoriere adjointe	Have
M. Gaetan ETANCELIN - Secrétaire	
M. Anthony CERVEAU - Secrétaire adjoint	
M. Eric MARINOT	
M. Eric DIORE DE PERIGNY	Institute to
Mme Eva ANDRIAMIHAJA	
REPRESENTANT ELUS DES PERSONNELS D'ENS	EIGNEMENT ET D'EDUCATION
M. DJISTERA Angelo	
Mme Léa ANDRIAMAMONJY	
REPRESENTANT ELU DES PERSONNELS ADMINIS	STRATIF ET TECHNIQUE
M. Angelo RANDRIANJATO	A PARIS
MEMBRES INVITES	
M. Marius ZILOFF - Délégué du personnel TOS	
M. Ny Andry RABOANA - Délégué du personnel admi	inistratif

Ordre du jour

- 1) Rentrée 2020-2021
- 2) Validation des recommandations du Comité CHST
- 3) Questions Divers

1) Rentrée 2020-2021

Prise de parole de Monsieur le Proviseur sur la situation et les décisions prises au niveau de l'ambassade de France à Madagascar sur la rentrée 2020-2021 le 01/09/2020 pour les professeurs afin de reprendre contact avec les réalités de l'organisation Covid-19.

Rappel de la réunion du Comité CHST de la veille, demande de validation de la Note aux familles, des protocoles élèves et personnels enseignants ainsi que les conditions d'accueils distribués en polycop ce jour en Comité.

Monsieur le proviseur a tenu a apporté au Comité une lettre de parents d'élèves sur les dispositions de la rentrée. Il a répondu qu'il y a des instances de représentation qui vous représente, et qu'ils vont se réunir à ce sujet. Vous serez informé des conclusions.

Prise de parole du Président de l'APE, sur les attentes et les décisions à prendre, tout en rappelant que nous avons depuis plusieurs mois eu plusieurs réunions à ce sujet.

Le Président interroge l'assemblée sur les modifications éventuelles à apporter aux documents

2) Validation des recommandations du Comité CHST du 25/08/2020

Madame Eva ANDRIAMIHAJA a demandé s'il était spécifié les recommandations en cas de suspicions de maladie.

Réponse de Monsieur le Proviseur, c'est inscrit dans le document : Conditions d'accueil en Page 1 alinéa D/

Monsieur Andry RABOANA demande à ce qu'une procédure écrite, d'isolement d'un élève, interne au LFT au sujet du contact avec un élève suspecté d'être malade.

Monsieur le Proviseur va l'écrire avec l'aide du Comité CHST.

Intervention de Monsieur Anthony CERVEAU au sujet de la liste nominative dans la réception des élèves pour les affaires de l'année 2019-2020, le calendrier est définie dans la Note aux Parents. Monsieur Eric MARINOT a demandé d'être plus implicite sur les intitulés de classes pour ne pas mélanger année 2019-2020 et 2020-2021.

Ayant formulé et pris en compte les modifications, le Président de l'APE est passé au vote. Le vote sur les dispositifs de rentrée 2020-2021, modalités horaires et dates est adopté à l'unanimité 8 voix sur 8 votants.

3) Divers

Le Président de l'APE a tenu à rappeler que seul les élèves dont les parents ayant soit :

- a) Payé les frais de scolarité de l'année 2019-2020
- b) Proposé de s'engager, signer à effectuer un paiement échelonner avant le 31/12/2020 Seront autorisé à rentrer dans l'établissement.

Monsieur Andry RABOANA a demandé les recours possible pour les parents qui demandent un report des échelonnements de paiement après le 31/12/2020. Le Président de l'APE a répondu que ce n'était pas possible.

A titre informatif au 25/08/2020, Madame Céline GRATIOLET a transmis les informations suivantes :

- 10% des frais de scolarité du 2^{ème} trimestre ne sont pas encore réglé
- 40% des frais de scolarité du 3^{ème} trimestre ne sont pas encore réglé

Les dernières discussions se sont focalisé sur un échange autour des mesures Covid-19, des distributeurs de savons, gels hydroalcooliques.... Les membres de l'APE ont exigé qu'un suivi particulier et rigoureux soit opéré par les collaborateurs en charges de l'hygiène :

- mis en place la fiche de contrôle suivis sanitaires
- suivis des disponibilités du savon....

Tamatave, le 25 Aout 2020

Franch

Président Secrétaire

Georges GEERARTS Gaëtan ETANCELIN